

**Décision n° 2019-150 du 19 juillet 2019
donnant délégation de signature du directeur général, ordonnateur principal,
en matière de dépenses et de recettes de personnel à titre temporaire**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Pour la période du 1^{er} au 31 août 2019, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence Porre, adjointe au chef du service central de gestion administrative et de paie, délégation est donnée à Madame Fanélie Vigne, chef du service compétences et parcours professionnels, Monsieur Yann Stephan, adjoint à la chef du service compétences et parcours professionnels et Madame Elisabeth Cazaux, adjointe à la chef du service des politiques sociales, pour signer tous les actes préparatoires des paies (notamment, GEST 01 et GEST 02, GESTS des acomptes, états liquidatifs).

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 19 juillet 2019

Le directeur général

Signé

Pascal Berteaud